

# Fiche d'inscription - PRINTEMPS 2019

**Du Lundi 15 Avril au Vendredi 26 Avril 2019**

L'Accueil de Loisirs est une entité éducative qui fonctionne toute l'année sur le temps extrascolaire, sur la base du calendrier scolaire 2018/2019 applicable dans les écoles de Feytiat.

*Les inscriptions devront impérativement être transmises directement à la Direction de l'Accueil de Loisirs ou par mail sur la période indiquée.*

## Inscriptions

Lieu	Dates	Horaires
<b>Local du SLAM</b> <b>Avenue W. Churchill 87220 Feytiat</b> <b>(Bureau de la Direction de l'Accueil de Loisirs)</b>	Mercredi 13 mars 2019 (1 <sup>er</sup> jour d'inscription)	<b>De 15h à 18h30</b>
	Mercredi 20 mars 2019	
	Mercredi 27 mars 2019 (Dernier jour d'inscription)	

## L'inscription est obligatoire pour votre enfant

Documents à fournir pour l'inscription	Cadre réservé à l'administration	
Dossier Commun d'Inscription (1 fois par an)	Pour les enfants non scolarisés à Feytiat	Fourni / Non fourni
La fiche d'inscription de la période concernée	Pour tous les enfants	Fourni / Non fourni
L'avis d'imposition 2018 (revenus 2017) (1 fois par an)	Pour tous les enfants	Fourni / Non fourni

NOM (de l'enfant) :

Prénom (de l'enfant) :

Date de naissance (de l'enfant) : / /

Scolarisé à l'école :

en classe de :

Nom (du responsable) :

Prénom (du responsable) :

Domicilié (adresse complète) :

Tél (facilement joignable) :

mail (vivement conseillé) :

**Pour toute information complémentaire**

**Tel : 06 46 79 18 21**

Email : [accueil.loisirs@ville-feytiat.fr](mailto:accueil.loisirs@ville-feytiat.fr)

*Cadre réservé à l'administration*

Enregistrement du dossier

(date et heure) : ...../...../..... à .....

L'enfant sera présent : Cocher les dates souhaitées dans le tableau ci-dessous (3 dates minimum)

RAPPEL : Accueil de 7h30 à 9h30 le matin / départ échelonné de 16h30 à 18h30 le soir

**ACCUEIL A LA JOURNEE UNIQUEMENT SUR LE SITE DES BRUGES**

LUNDI 15/04/2019	LUNDI 22/04/2019	Féié	Nombre de journées réservées :
MARDI 16/04/2019	MARDI 23/04/2019		
MERCREDI 17/04/2019	MERCREDI 24/04/2019		<i>En cours de séjour, je m'engage à signaler toute absence de mon enfant au plus tôt par téléphone et à remettre à la direction un justificatif écrit dans les 48 h (cf. Règlement Intérieur).</i>
JEUDI 18/04/2019	JEUDI 25/04/2019		
VENDREDI 19/04/2019	VENDREDI 26/04/2019		

Les jours où l'enfant se rendra à l'Accueil de Loisirs devront être indiqués de manière précise.

A compter du 27/03/2019 et en cours de séjour, les inscriptions complémentaires seront prises seulement sous réserve du nombre de places disponibles au moment de la demande.

Date :

Signatures :